

Gros plan/Agence gabonaise de sûreté et de sécurité nucléaires (AGSSN) Pour une meilleure régulation des sources radioactives

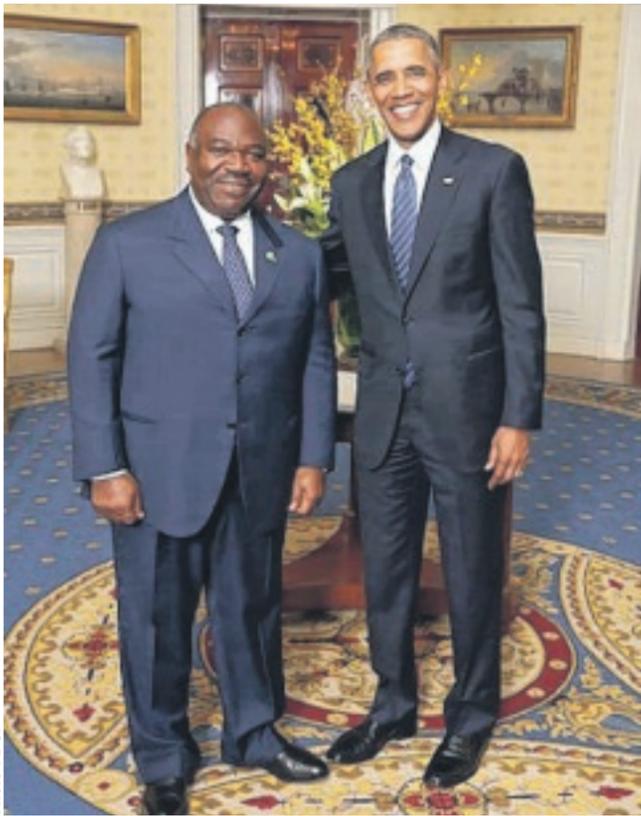


Photo : DCP



Photo : Mabicka

L'AGSSN doit contribuer à mettre en oeuvre la politique du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba (ici avec le président des Etats-Unis, Barack Obama, en 2016) en matière de lutte contre la radioactivité. Photo de droite : L'activité minière n'est pas sans danger pour les populations. L'AGSSN doit veiller à l'application des conventions internationales y relatives.

Guy-Romuald MABICKA

Libreville/Gabon

Au-delà de cette mission, la structure, créée en 2010, traduit la volonté du président de la République de s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement. A l'échelle internationale, l'AGSSN est chargée de l'application des traités signés par le Gabon avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont notre pays est membre depuis 1964.

CE n'est plus un secret pour personne, le président de la République, Ali Bongo Ondimba est engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique. Très déterminé, il ne manque presque jamais l'occasion de porter à la face du monde la voix du Gabon et de l'Afrique sur une question aussi préoccupante que celle de la protection de l'environnement et de la guerre contre des pra-

tiques qui mettent en danger la planète.

En avril 2016, le déplacement aux Etats-Unis du chef de l'Etat gabonais, à l'invitation de Barack Obama, alors président, à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire (NSS) consacré à la prévention de la menace du terrorisme nucléaire, témoignait de l'importance que notre pays attache aux questions liées à la sécurité nucléaire pour protéger la santé de la population mondiale, entre autres.

Conscient de la nécessité de montrer l'exemple, le numéro un gabonais a décidé de la création, en octobre 2010, de l'Agence gabonaise de sûreté et de sécurité nucléaires (AGSSN). Cette structure vient remplacer le Centre national de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants (CNPPRI) dont l'indépendance était régulièrement remise en cause par plusieurs organisations non-gouvernementales agissant dans le domaine de l'envi-

ronnement.

Dans un rapport publié suite à l'étude de deux sites d'exploitation minière dans la province du Haut-Ogooué, au sud-est du Gabon, l'Ong Brainforest avait mis en doute l'indépendance du Centre national de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants dans les conclusions de sa surveillance radiologique sur un de ces lieux. Il s'agit de Mounana, où la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (Comuf), filiale du groupe nucléaire français Areva, a exploité des gisements d'uranium pendant près de quatre décennies. La mine a été fermée en juin 1999. Brainforest accusait la Comuf de financer le CNPPRI depuis des années, d'où sa partialité dénoncée, en 2007, tandis que plusieurs autres organisations non-gouvernementales avaient épinglé la compagnie précitée et sa maison-mère Areva quant à une mauvaise gestion du risque radioactif au Gabon.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Tout ceci avait contraint le groupe nucléaire français à annoncer la création d'un Observatoire de la santé. Cet organe est effectif depuis plusieurs années. La tâche de l'AGSSN est donc d'œuvrer pour une meilleure régulation des sources radioactives au Gabon.

Une mission d'autant plus fondamentale que la volonté de notre pays est d'assumer sa responsabilité en matière de sécurisation des matières nucléaires et de participer à l'élaboration d'un système de contrôle international plus fiable.

Ce n'est donc pas surprenant si, lors du NSS, Ali Bongo Ondimba, qui avait pris part à des discussions sur la prévention du risque terroriste lié à une utilisation réduite de l'uranium hautement enrichi, avait appelé la communauté internationale à renforcer la coopération entre Etats dans le domaine du renseignement et de la protection des sites nucléaires. Tout en rappelant la nécessité de permettre un accès sûr à l'énergie nucléaire pour les pays africains.

Dès lors que les seules énergies renouvelables ne suffiront pas à satisfaire les besoins du continent, certains pays envisageront de se tourner vers le nucléaire. Ce qui ne manquera pas d'exposer l'Afrique aux risques et menaces liées au terrorisme dans le domaine du nucléaire.

Au demeurant, le Gabon est à ce jour, avec le soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique, un des rares pays africains à avoir pris des engagements pour sécuriser ses matières nucléaires, notamment avec la création de l'Agence ga-

bonaise de sûreté et de sécurité nucléaires, la participation à des formations de niveau international et le projet de ratifier dans les meilleurs délais les conventions et protocoles de l'AIEA.

BASSIN DU CONGO • D'aucuns se poseront probablement la question de savoir pourquoi le Gabon se dote d'un tel organe, alors qu'il n'est pas cité parmi les pays pollueurs. Au ministère en charge des questions environnementales, l'on explique : « le changement climatique a un impact sur toute la planète. Le Gabon étant membre du Bassin du Congo, l'une des zones les plus importantes au monde, en matière de régulation du climat avec la forêt de l'Amazonie, se devait de s'impliquer dans

toutes les initiatives mondiales visant à lutter contre ces changements observés aujourd'hui. »

Ainsi, l'Agence gabonaise de sûreté et de sécurité nucléaires est-elle une autorité administrative indépendante de réglementation et de contrôle en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité radiologique et nucléaire, chargée de l'application des traités signés par notre pays avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont le Gabon est membre depuis 1964.

L'AGSSN comprend, pour son fonctionnement, un Conseil de régulation, un Comité de gestion, une Direction générale et une Agence comptable.



Photo : Innocent M'BADOUJIMA

La ville de Mounana où les populations se plaignent des effets radioactifs dus à l'exploitation de l'uranium.

